

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 novembre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021**

**2021 DFPE 188** Subventions (5 138 707 euros) et avenants n° 6, n° 5, n° 4, n° 3, et n° 1 pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Céline HERVIEU, rapporteure**

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 09 janvier 2017, le 1<sup>er</sup> décembre 2017, le 24 octobre 2018, le 11 octobre 2019, le 25 novembre 2020 et le 30 décembre 2020 par l'association Crescendo et la Ville de Paris ;

Vu les avenants n° 1, 2 et 3 signés le 11 octobre 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions susvisées ;

Vu les avenants n° 2, 3, 4 et 5 signés le 30 décembre 2020 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2021 les conventions susvisées ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association Crescendo ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement en date du 2 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du 9 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du 3 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 6 aux conventions, un avenant n° 5 à la convention pour le multi-accueil Binet, un avenant n° 4 à la convention pour le multi-accueil Basfroi, un avenant n° 3 à la convention pour le multi-accueil Spinoza et un avenant n° 1 à la convention pour les multi-accueil La Caserne des Minimes, Charlot et Martin, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association Crescendo ayant son siège social 102 C, rue Amelot à Paris (11e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 198 897 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Saint Roch située 26, rue St Roch (1e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_02998).

Article 3 : Une subvention de 207 875 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Enfance et Découvertes située 33-35, boulevard du Temple (3e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_04609).

Article 4 : Une subvention de 619 111 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil La caserne des Minimes située 35 bis, rue des Tournelles (3e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_04717).

Article 5 : Une subvention de 178 771 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Charlot-LPDC située 10, rue du Petit Thouars (3e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_04611).

Article 6 : Une subvention de 196 818 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Martin-LPDC située 220, rue Saint-Martin (3e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_04610).

Article 7 : Une subvention de 341 797 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Les Globes Trotteurs, située 42, rue Le Peletier (9e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_04698).

Article 8 : Une subvention de 275 682 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Charivari située 12, rue Fromentin (9e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_04700).

Article 9 : Une subvention de 154 976 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Basfroi située 38, rue Basfroi (11e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_04715).

Article 10 : Une subvention de 197 639 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Spinoza située 81, Bd de Menilmontant (11e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_04716).

Article 11 : Une subvention de 249 235 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Les Lutins de la Plaine située 16, allée des Frères Voisins (15e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_04702).

Article 12 : Une subvention de 146 448 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil La Souris Verte située 112, rue Brancion (15e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_04704).

Article 13 : Une subvention de 117 704 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Les Ateliers du Toboggan située 149, rue de la Croix Nivert (15e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_04703).

Article 14 : Une subvention de 132 327 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Champperret située 24, avenue de la Porte de Villiers (17e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_04705).

Article 15 : Une subvention de 175 459 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil 1,2,3 Soleil située 7-9, rue des Islettes (18e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_04706).

Article 16 : Une subvention de 157 780 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Binet située 20-22, avenue de la Porte de Montmartre (18e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_04707).

Article 17 : Une subvention de 169 792 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Les Enfants d'Abord située 93, rue de Meaux (19e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_04708).

Article 18 : Une subvention de 398 518 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Bellevue située 2-12, rue de Bellevue (19e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_04709).

Article 19 : Une subvention de 483 236 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil La Maison de Gavroche située 9-21, Sente des Dorées (19e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_04710).

Article 20 : Une subvention de 66 591 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Coccinelle située 4, square du Nouveau Belleville (20e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_04711).

Article 21 : Une subvention de 154 750 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil L'Arc en Ciel située 19-21, rue de Fontarabie (20e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_04712).

Article 22 : Une subvention de 377 841 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Les Robinsons située 9, rue des Haies (20e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_04714).

Article 23 : Une subvention de 137 460 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Méli-Mélo située 26, rue Bisson (20e), (N° tiers PARIS ASSO : 9608, N° dossier : 2021\_04713).

Article 24 : Les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**